

**ACTION  
SOCIALE À  
L'EDUCATION  
NATIONALE :**  
**Le scandale  
continue !**

# FO LA DIFFÉRENCE FO L'INDÉPENDANCE

Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle,  
de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière  
6/8 rue Gaston Lauriau - 93513 MONTREUIL CEDEX - Tel : 01 56 93 22 22 - Fax : 01 56 93 22 20 - email : fneccfp@fo-fneccfp.fr

L'inspection générale a publié un bilan de l'Action Sociale dans la Fonction Publique pour 2010.

Ce rapport confirme l'énorme différence de traitement entre les agents de l'Education Nationale et les autres fonctionnaires.

Quand le Ministère des finances consacre 992€/agent à l'action sociale, l'Education Nationale n'en consacre que...79€.

La moyenne dans la fonction publique de l'Etat est de 439€ (hors éducation Nationale) et de 284€ en intégrant celle-ci.

Cette discrimination est insupportable. FO constate qu'elle ne fait que s'accroître. En effet, le Ministère semble tout mettre en œuvre pour que ses agents échappent à leurs droits :

Absence totale de publicité des actions, durcissement des conditions d'attributions de celle-ci, mesures arbitraires pour les en priver...

Ainsi la prestation restauration (1.17€ de participation de l'employeur au repas n'est quasiment plus accessible aux enseignants et aux personnels administratifs des établissements), les personnels AED sont exclus de l'accès au CESU, les agents des universités (autonomie oblige) sont privés de leurs droits.

Autant de dossiers sur lesquels FO compte bien faire évoluer la position du Ministère.

Enfin, FO exige la clarté sur l'utilisation de l'action sociale. Sur les 79€, combien reviennent effectivement aux agents ? La LOLF autorise les recteurs à utiliser ces crédits comme bon leur semble. Dans nombre d'académies, FO a démontré qu'ils servent à régler les frais de déplacement des personnels.

La FNEC FP FO réclame donc une égalité de traitement avec les autres fonctionnaires et des crédits d'action sociale réévalués au moins à la moyenne des autres ministères.

Elle réclame également que la totalité de l'argent destiné à l'action sociale soit utilisée à cette fin.

*Montreuil, le 16 janvier 2012*